



Trait d'union

Lettre d'informations municipales de Laize-Clinchamps



MADAME, MONSIEUR,

Cette année 2020 restera certainement gravée dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis.

Comme partout en France et pour la plupart des citoyens et citoyennes, ce deuxième confinement est beaucoup plus mal vécu que le premier. Il n'est plus vu simplement comme « un mauvais moment à passer » mais pour beaucoup d'entre nous vécu comme un mal-être, engendrant du stress, des angoisses voire des violences.

Le maire que je suis, l'équipe municipale, les membres du CCAS, les employés municipaux sont en première ligne. Nous faisons avec des moyens et des budgets contraints mais pour autant nous faisons le maximum, dans ces exercices d'équilibre quotidiens, au regard de notre dévouement à la cause citoyenne.

Entre annulations et reports en raison des risques sanitaires, les rendez-vous culturels, festifs, solidaires, associatifs et sportifs nous ont manqué tout au long de ces derniers mois avec des conséquences néfastes pour les liens sociaux.

Certes, plus la crise se prolongera, plus il nous sera difficile de construire « des jours d'après meilleurs ». Pour autant, j'ai confiance en la capacité humaine « de reconstruire et de se reconstruire ». Tous ensemble nous devons nous mobiliser et vous pouvez compter sur mon énergie et celle de l'équipe municipale pour relever ce défi.

Neuf mois après les élections municipales « pas tout à fait comme les autres », nous

gérons au quotidien, heure par heure, la crise sanitaire et ses conséquences. Cela me prend et nous prend l'essentiel de notre temps et de mon temps. Cela n'empêche pas de trouver encore du temps pour « remettre à plat » tous nos dossiers dans la perspective « des jours d'après » pour que notre belle commune continue d'évoluer pour le mieux vivre.

Et comme si cette crise sanitaire ne semblait, à elle seule, ne pas suffire, notre pays une fois de plus a été la cible du fanatisme religieux. L'islamisme radical a frappé de nouveau le 16 octobre à Conflans-Sainte-Honorine où un enseignant a été lâchement assassiné et le 29 octobre où trois membres de la communauté catholique ont trouvé la mort dans la basilique Notre-Dame de Nice. Ces crimes odieux ont « plongé » de nouveau notre pays dans l'effroi mais aussi dans la tristesse. Encore une fois restons vigilants et mobilisés face à cette menace permanente.

À la lecture de ce début d'éditorial, vous en conviendrez comme moi que cette année 2020 ne pourra s'oublier facilement.

Néanmoins restons optimistes et c'est en ces moments particulièrement difficiles que la solidarité doit être plus que jamais renforcée.

Dans cet esprit, l'équipe municipale et les membres du CCAS ont décidé de penser aux aînés de la commune. Comme vous le savez les traditionnels repas des aînés ont été annulés. Pour compenser, une distribution de colis de Noël sera effectuée au domicile de

chacun de nos aînés (62 ans et +) entre les 15 et 20 décembre. Nous sommes d'ores et déjà mobilisés pour la confection de ces plus de 300 colis de Noël qui seront distribués avant les fêtes de fin d'année.

Toujours dans cet esprit de solidarité, la commune s'est positionnée en relais idéal vers la Communauté de Communes et la Région Normandie à l'endroit de nos commerçants et de nos artisans qui ont particulièrement souffert financièrement de la crise sanitaire. À l'ensemble de tous ces professionnels, nous souhaitons une année commerciale 2021 des plus florissantes.

Nous devons garder confiance en l'avenir et espérer que les prochains mois verront s'alléger les contraintes qui pèsent sur notre vie sociale et économique. En l'attente, nous devons rester prudents et maintenir en toutes circonstances les gestes barrières et le port du masque pour nous protéger les uns les autres. Nous pourrions ainsi nous retrouver collectivement dans la convivialité qui caractérise notre commune.

Enfin, ne pouvant vous rencontrer collectivement lors de la traditionnelle cérémonie des vœux, **je vous adresse à toutes et à tous mes vœux les meilleurs, santé, bonheur, prospérité et tout ce que vous pouvez désirer pour cette année 2021 qui se profile.**

Prenez soin de vous et de vos familles.

DOMINIQUE ROSE

 **Laize-Clinchamps**

Mairie de Laize-Clinchamps
10 rue du Régiment Mont Royal, Laize-la-Ville 14320 Laize-Clinchamps
T. 02 31 39 53 50 / 02 31 79 57 07
mairie.laize-clinchamps@orange.fr

Lettre d'informations municipales
Commune de Laize-Clinchamps — Novembre/Décembre 2020
Direction de la publication: Dominique Rose
Réalisation: commission information de la commune de Laize-Clinchamps
Photographies © Mairie de Laize-Clinchamps sauf mentions

Retrouvez les dernières actualités sur le site officiel de la commune www.laize-clinchamps.fr

Entretenir le souvenir

Chaque commune est tenue de disposer d'un cimetière. Pour la collectivité nouvelle, l'entretien des deux cimetières de ses communes historiques n'est pas une mission anodine. Parmi les actes fixés dans le code général des collectivités territoriales, le maire est chargé notamment du « maintien de l'ordre et de la décence dans les cimetières ». À Laize-Clinchamps, le service administratif et l'adjoint délégué à la commission « Gestion administrative des bâtiments publics et cimetières » portent au nom de la commune et de ces habitants ce devoir de mémoire, un devoir nécessaire vers l'acceptation de nos défunts reposant près de nous.

Investir pour l'entretien de nos cimetières

Pour la commune, cette mission passe tout d'abord par la nécessité d'investir. Au conseil municipal du 30 septembre 2020 dernier, il a été notifié une demande d'APCR (aide aux petites communes rurales) afin de soutenir financièrement à hauteur de 50% du coût, la réfection du mur du cimetière de Clinchamps-sur-Orne qui menace de s'effondrer. Selon l'Association nationale des architectes des Bâtiments de France, près de 18 mètres sont à reprendre. La demande de subvention a été également envoyée pour la réfection du pilier du portail du cimetière de Laize-la-Ville. Par ailleurs pour ce dernier, près de 30 tonnes de gravier Barenton blanc ont été nécessaires pour la réalisation des allées.

Des registres à jour

Cette mission passe également par la tenue des registres des cimetières. Depuis quelques mois, le service administratif, accompagnée de l'adjoint délégué à la commission « Gestion administrative des bâtiments publics et cimetières » pilote le



Église Notre-Dame de Laize-la-Ville, datée du XII^e siècle et XVIII^e siècle.



Cimetière de Clinchamps-sur-Orne.

dossier de reprise des concessions funéraires en état d'abandon. « Il y a eu une première procédure de reprise de concessions funéraires en état d'abandon dans les années 2000 et un procès verbal a été établi constatant les tombes abandonnées. Depuis ce PV il n'y a pas eu d'entretien des tombes. Ce PV a servi de base pour rassembler les tombeaux et relever les tombes endommagées ou présentant un danger pour les visiteurs (stèles délabrées, tombes grillagées de métal rouillé...), tout signe nuisant « au bon ordre et à la décence du cimetière » selon le code général des collectivités territoriales. Cela a engendré la création d'un caveau prévu d'avance d'une place et la création de l'espace « Jardin du souvenir ».

Pour le cimetière de Clinchamps-sur-Orne, il y a quelques années, un ancien conseiller municipal s'est chargé de recenser l'ensemble des concessions constatées abandonnées et a mis à jour le registre de façon manuscrite. « Pour le cimetière de Laize-la-Ville, il était important de revoir le registre et le plan du cimetière. Nous avons redessiné un plan avec un relevé réel des concessions en répertoriant sur place les personnes et familles inhumées, afin de les faire correspondre aux concessions. Ainsi, nous avons pu ré-attribuer chaque numéro de concession à chaque emplacement de sépulture. »

Des améliorations

Entretenir nos cimetières c'est enfin apporter des améliorations afin de répondre aux demandes de concessions nouvelles. Ainsi un espace cinéraire a été créé au cimetière de Laize-la-Ville comprenant un Jardin du souvenir, un columbarium ainsi que la mise en place de cavurnes (caveaux destinés à recevoir les urnes cinéraires).

« Aujourd'hui, le registre du cimetière de Laize-la-Ville est à jour. Il nous reste à établir un nouveau règlement unique pour les deux cimetières de la commune nouvelle et à mettre en place un registre numérique commun avec un logiciel de gestion dédié qui puisse répertorier l'ensemble des concessions et identifier les lieux de sépulture. D'autres projets sont à l'étude pour améliorer les espaces de souvenir et l'agrément de nos cimetières. »

Les cimetières sont des lieux de recueillement pour les familles mais également des lieux de mémoire de la vie passée de la commune. Ils se doivent d'être entretenus et respectés. À ce titre, la municipalité fait appel au civisme de tous : des vols de fleurs ou d'objets de souvenir sont régulièrement constatés. ■

Propos recueillis le 26 octobre 2020.

EN SAVOIR PLUS

La constatation de l'état d'abandon

Elle constitue la première étape de la procédure de reprise des concessions funéraires. À la suite de ce constat d'abandon, il faut compter trois bonnes années avant la rédaction d'un nouveau procès verbal qui puisse relever que la concession continue d'être en état d'abandon et qui notifie aux intéressés les mesures envisagées. Un mois après la notification, le maire saisit le conseil municipal afin de décider de la reprise ou non de la concession. Les concessions reprises sont citées dans le compte-rendu du conseil municipal.



Église Notre-Dame de Clinchamps-sur-Orne, édifiée à la fin du XI^e siècle, au XIV^e siècle et au XIX^e siècle. Sa tour du XII^e siècle fait l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques depuis le 4 octobre 1932.



VIE MUNICIPALE

Devoir de mémoire

Dans les deux communes historiques, les commémorations de l'Armistice du 11 novembre 1918 se sont tenues en comité restreint au vue de la situation sanitaire.

Dominique Rose, en tant que maire de la commune nouvelle de Laize-Clinchamps réunissant les deux communes historiques, a officié les deux cérémonies, accompagné du porte-drapeau de la commune et d'une partie des élus municipaux. Ainsi, c'est en comité restreint et dans le respect des consignes préfectorales que fut honorée la mémoire des combattants de la Grande Guerre et qu'un hommage fut rendu à tous les morts pour la France. Une gerbe de fleurs a été déposée au pied des monuments aux morts de Laize-la-Ville et de Clinchamps-sur-Orne. ■

Les monuments aux morts permettent aux Français de se retrouver dans une cérémonie civique destinée, non pas à valoriser la guerre, mais à manifester l'hommage de la patrie aux citoyens.

Une rencontre hippique « au fil de l'eau »

**Domaine équestre
« Au Fil de l'Eau »**

Ferme de la Vallée,
Clinchamps-sur-Orne
14320 Laize-Clinchamps
06 70 10 24 87

Stéphanie et Cédric Bourland ont créé leur écurie de propriétaires fin 2017 à Laize-Clinchamps au cœur de la vallée de la Laize. Depuis 3 ans, sur leur domaine équestre « Au Fil de l'Eau », ils accueillent leurs pensionnaires avec à l'esprit deux préoccupations majeures pour développer leur activité : la préservation de l'environnement et le bien-être animal.

Comment présenteriez-vous votre activité et votre domaine « Au Fil de l'Eau » ?

Stéphanie Bourland — Peut-être avant tout en se présentant l'un et l'autre ?

Cédric Bourland — Effectivement, on peut commencer par une présentation personnelle. Tu peux commencer ?

SB — Stéphanie, 36 ans, maman... (*sourires*). Nous sommes parents d'un petit garçon. Plus jeune, j'ai travaillé comme cavalière dans des écuries en Angleterre et dans le sud de la France. À la base j'ai une formation technico-commerciale mais après reconversion professionnelle, je suis aujourd'hui ostéopathe animalier (équien, canin, bovin) et enseignante en ostéopathie animale à Rennes, et je gère la structure avec Cédric quand il me reste un peu de temps.

CB — Pour ma part, j'ai 38 ans. J'ai un cursus académique scientifique et une formation commerciale. Parallèlement, j'ai été sportif de haut niveau pendant une dizaine d'années. J'ai participé à des compétitions internationales jusqu'au niveau quatre étoiles actuel avec quatre sélections en équipe de France en concours complet. Par la suite Stéphanie et moi-même avons eu une rupture avec le monde équestre pendant une dizaine d'années. Stéphanie

suivait ses études d'ostéopathie et moi je travaillais dans une filiale bancaire. Nous avons renoué avec le monde équestre il y a 5-6 ans et fin 2017, nous nous sommes installés à Laize-Clinchamps.

Cela fait donc trois ans que vous avez repris la structure équestre existante ?

CB — Non, fin 2017, concernant l'ancienne structure équestre il n'y avait déjà plus d'activités. Nous avons acheté notre maison dans la vallée et des terres nues à côté.

SB — Cela ne fait qu'un an que nous avons récupéré l'ancienne structure équestre qui était adjacente à nos terres, ce qui nous a permis de nous étendre un peu plus. Pour le reste, sur ces trois ans, nous avons tout créé.

CB — Il y avait tout à faire. Nous avons l'objectif de créer une écurie de propriétaires. Nous avons commencé par réaménager des boxes pour accueillir les premiers chevaux et faire tout ce qui était clôture extérieure pour avoir des chevaux en sécurité. L'investissement le plus immédiat et visible a été la construction de la carrière.

Ce que vous appelez la carrière c'est ?...

CB — La carrière c'est une aire de travail extérieure pour les chevaux. C'est comme un grand bac à sable (*rires*).

Vous avez réalisé beaucoup de travaux et notamment construit cette grange particulière desservant des enclos...

CB — On a construit cette grange que l'on appelle le barn dans le milieu équestre et aménagé ces enclos — les paddocks — autour qui sont desservis par le barn.

SB — Le barn, c'est un bâtiment que nous avons imaginé. Nous en avons conçu les plans. On a vraiment imaginé la fonctionnalité des bâtiments par rapport au bien-être animalier et à l'ergonomie humaine.

CB — Pour réduire la pénibilité.

Le barn est un peu le centre névralgique du domaine ?

CB — Le domaine est multicentrique. La carrière c'est l'aire de travail avec la proximité du barn où il y a certains chevaux, mais la majorité des chevaux n'est pas du tout là en définitive. Nous avons actuellement 35 chevaux sur la structure pour une capacité de 40 dont près de dix au barn. Les autres vivent au pré. C'est deux possibilités : soit les chevaux sont accueillis uniquement au pré, soit ils sont accueillis dans une formule box et paddock.

SB — Ils dorment au box la nuit et sortent dans leur paddock autour la journée.

CB — On ne propose pas de pension box sans sortie.

Vos pensionnaires sont tous des sportifs ?

SB — Non, nous accueillons aussi bien des chevaux de sport comme des chevaux de loisirs tout comme des chevaux à la retraite. L'idée c'était de créer un endroit où il y avait d'abord beaucoup d'attentions apportées à l'animal. Ma formation a permis de développer des compétences sur la compréhension physiologique de l'animal et de pouvoir y répondre au mieux afin que nos pensionnaires soient le mieux possible gérés, entretenus, surveillés, écoutés et dans un lieu paisible. Et ce lieu se devait d'être agréable également pour les propriétaires des chevaux que nous avons en pension. Pour les chevaux de loisirs, les gens aiment à emprunter les chemins alentours de la vallée de la Laize, de la vallée de l'Orne.

CB — Laize-Clinchamps pour ça c'est extraordinaire. Il y a vraiment des possibilités importantes et variées de sorties extérieures. C'est quelque chose qui plaît beaucoup, c'est un facteur d'attractivité



pour les propriétaires qui viennent ici. Les environs de la commune sont vraiment appréciés et se prêtent parfaitement à l'entraînement des chevaux au concours complet d'équitation, ce qui est important pour nous.

Vous pratiquez le concours complet d'équitation en compétition. Qu'est-ce que ce concours ?

SB — Le concours complet est un triathlon équestre où le couple cheval/cavalier va dérouler 3 épreuves qui sont : du dressage (figures imposées réalisées dans un rectangle de 60m X 20m), du saut d'obstacle et du cross (parcours d'obstacles naturels fixes dans la nature). C'est une discipline qui requiert une réelle polyvalence de la part du couple et une excellente préparation physique.

CB — Il y a une notion de courage et de grande confiance entre le cheval et son cavalier. Nous évoluons dans la nature et ce n'est jamais le même type de parcours. Même si cela reste des troncs d'arbres, ce n'est jamais dans la même déclivité, ni dans la même luminosité, ce n'est jamais dans le même environnement. C'est complètement différent de ce que peuvent proposer les autres disciplines.

Parfois le cheval est amené à sauter des obstacles sans voir ce qu'il y a derrière. Il ne sait pas où il va atterrir, il y a vraiment une relation particulière où il faut que le cheval fasse suffisamment confiance à son cavalier pour se lancer dans l'inconnu.

SB - Il y a aussi une exigence en termes de préparation physique de l'animal pour qu'il soit apte à fournir les efforts qu'on lui demande.

CB — Notre valeur ajoutée, c'est les compétences de Stéphanie en matière de connaissances anatomiques et physiologiques des chevaux. Ses compétences, sont précieuses et permettent un suivi santé de qualité. Elle verra des choses bien plus tôt.



Cédric et Stéphanie Bourland vous présentent Bon Jovi.

SB — Cette complémentarité entre l'enseignement et la technique d'une part et l'observation, la santé et le soin d'autre part est une force pour notre structure.

Par ailleurs, vous avez obtenu le label EquURES, le label environnemental et bien-être animal en juin 2020. Que valide ce label ?

CB — Ce label valide en quelque sorte notre démarche initiale d'avoir des chevaux en pension qui soient écoutés, surveillés d'une certaine manière avec cette question du bien-être animal en permanence au centre de notre réflexion et de nos préoccupations.



Nous avons ajouté à cela une préoccupation environnementale dans la construction de nos structures.

SB — Nous n'utilisons pas de produits phytosanitaires. La consommation d'eau est régulée. La consommation d'électricité est la plus faible possible.

CB — Aussi, souvent en Normandie, beaucoup de clôtures sont faites avec des traverses de chemin de fer traitées avec des produits toxiques donc par exemple, nous avons fait le choix de faire différemment avec des poteaux naturels sans traitement.

SB — Pour nous le respect de l'environnement et de l'individu cheval était quelque chose de moteur dans

la manière de penser notre projet. Nous sommes bientôt en 2021 et l'environnement, il faut s'en préoccuper. C'est bien beau d'avoir de grosses structures mais si on peut s'inclure dans le paysage tout en le préservant, c'est chouette.

Des projets de développement à venir ?

CB — Des projets nous en avons toujours plein la tête, à court, moyen ou long terme. Un projet de création d'un organisme de formation de cavaliers professionnels est en train de voir le jour, le **Bucéphale Riders Training***. L'objectif est de créer une école dans laquelle on formera des cavaliers.

Et concernant l'évolution de votre domaine ?

CB — Nous restons très en veille sur les agrandissements possibles à court terme car pour l'instant, aujourd'hui nous refusons des clients et pensionnaires potentiels. Nous n'avons pas assez grand et nous aimerions satisfaire plus de demandes. ■

Propos recueillis le 9 octobre 2020.

* www.bucephaleriderstraining.com

Un nouveau geste de tri

Depuis le jeudi 1^{er} octobre 2020 l'Extension des consignes de tri (ECT), a pris effet sur la totalité de notre communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon (CCVOO), membre du Syndicat pour la valorisation et l'élimination des déchets de l'agglomération caennaise (SYVEDAC) qui pilote ce dispositif. Cette disposition d'extension des consignes de tri à tous les emballages plastique, papiers et cartonnages concerne Laize-Clinchamps et les 22 autres communes de la CCVOO. Elle est prévue, dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique, pour l'ensemble de la population française d'ici 2022.

C'est quoi l'Extension des consignes de tri (ECT)?

C'est une simplification du tri qui consiste à étendre les consignes de tri de façon à permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors: films, pots et barquettes... etc. Des solutions ont été trouvées en modernisant les centres de tri et en créant de nouveaux débouchés pour le plastique recyclé. Mener cette simplification permet d'améliorer la valorisation ou le recyclage en levant les doutes au moment de trier nos déchets et particulièrement au moment de trier nos emballages plastiques.

À partir de la mi-septembre, vous avez reçu dans votre boîte aux lettres un courrier d'information du SYVEDAC, accompagné d'un mémo tri repositionnable à garder à portée de vue. Pour les personnes promptes à se débarrasser des publicités dans leurs boîtes aux lettres, ce mémo est peut être passé à la trappe. Le voici reproduit ci-contre. Si vous n'avez pas reçu le mémo tri, vous pouvez également contacter la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Le Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise (SYVEDAC) a pour mission le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés issus des collectes organisées par les collectivités ou groupements membres, soit près de 130 000 tonnes de déchets par an. À ce titre, il exerce les compétences suivantes : Traitement et valorisation matière, organique et énergétique des déchets ménagers et assimilés ; Enfouissement des déchets ultimes ; Opération de transport, de tri ou de stockage qui s'y rattachent. Le syndicat est constitué de 4 groupements (Communauté urbaine Caen la mer, Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, Communauté de communes Cœur de Nacre, Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge) représentant 103 communes, soit 320 000 habitants.

Quelles sont les nouvelles consignes de tri ?

Aux consignes de tri actuelles s'ajoutent les pots, les barquettes, les sacs et sachets et les tubes en plastique. Tous les emballages plastique, papiers et cartonnages sont à trier, sans exception, dans les sacs et poubelles jaunes. Attention cependant à bien distinguer l'emballage plastique qui se recycle du produit plastique non recyclable (jouet plastique, assiette plastique, etc).

Seuls les emballages en verre restent à trier dans les bornes de proximité qui leur sont dédiées.

Un geste plus simple pour plus d'emballages recyclés.

Ce changement de geste de tri vise l'augmentation du tonnage trié et recyclé sur le territoire. Les déchets plastiques non triés ou mélangés se vendent à un prix trop peu élevé. La filière plasturgiste, et plus particulièrement celle du recyclage demande

aujourd'hui un fort tonnage pour que le recyclage soit une activité économique rentable.

La simplification du geste de tri amène également à la réduction des incinérations des ordures ménagères résiduelles (dans les sacs gris), et vise l'objectif du « zéro déchet ».

Elle accompagne dans notre vie quotidienne de nouveaux gestes clés à fort impact sur la réduction des déchets comme le compostage, l'achat en vrac et l'achat d'occasion par exemple.

Contact :

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon (CCVOO) : www.vallees-orne-odon.fr

02 31 73 11 98



LES QUESTIONS QUI FÂCHENT

« Où sont passées nos bennes ? »

Suite à la mise en place du nouveau dispositif de l'Extension des consignes de tri (ECT), les bornes de recyclage dédiées au papier/cartons et plastiques ont disparu de la commune. Pourquoi ?

Le dispositif du nouveau geste de tri a été mis en place par la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon (CCVOO) qui détient la compétence en matière de collecte et de traitement des déchets. Le retrait des bennes est le fait d'une décision de la CCVOO dans le cadre de la mise en place de ce dispositif qui concerne ses 23 communes. Laize-Clinchamps n'est nullement décisionnaire en la matière.

« Avec ce nouveau geste de tri, nous n'aurons jamais assez de sacs jaunes ! »

La distribution des sacs de tri ménagers a été effectué par le Syndicat mixte de la Bruyère, le SMICTOM, qui gère partiellement la collecte et le traitement des ordures ménagères de la collectivité comme chaque année à hauteur des besoins des foyers. Dans le même temps, un nouveau geste de tri des emballages plastiques, papiers et cartonnages a été demandé aux citoyens par le SYVEDAC, Syndicat pour la valorisation et l'élimination des déchets de l'agglomération caennaise qui gère la valorisation des déchets à l'échelle intercommunale d'où une incompréhension.

Mais la municipalité l'assure : les foyers seront réapprovisionnés en sacs jaunes afin de compléter la dotation actuelle manifestement insuffisante. Une communication ultérieure sera établie en ce sens.



CADRE DE VIE

Rappel au civisme

Le respect des règles de vie permet de vivre en commun. Le manque de courtoisie en acte ou en paroles ainsi que l'ensemble des nuisances sociales variées bousculent ces règles élémentaires de la vie sociale qui permettent la confiance.

L'augmentation des incivilités conduit à l'insécurité et contribue au sentiment d'hostilité de l'extérieur et envers l'autre. Cette année particulière, contraignante à maints égards, fut un terrain particulièrement propice au repli sur soi, à la dévalorisation de l'espace public.

Pourtant, nous avons vu combien la distanciation physique amène au manque de l'autre, combien la fermeture administrative des lieux de vie et de culture affecte notre besoin de partages et de convivialité, combien cette culture de l'échange est essentielle à nos vies.

Faire reculer les incivilités du quotidien est l'affaire de toutes et tous.

Ne dévalorisons pas notre espace de vie commun...

Déjections canines

Par mesure d'hygiène publique, il est rappelé à tout propriétaire ou possesseur de chien d'être tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections de son animal de compagnie sur toute ou partie du domaine public communal. Le domaine public communal c'est : les voies publiques ; les trottoirs ; les espaces verts publics ; les espaces des jeux publics pour enfants.

Dépôt sauvage

Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures (déchets, matières recyclables, encombrants) qui est placé soit aux mauvais endroits ou déposé la mauvaise journée de collecte, et qui finit par causer des problèmes de propreté (odeurs, pollution visuelle, problème de vermines). Régulièrement, des dépôts sauvages sont constatés au pied des conteneurs à déchets et nécessitent la mobilisation abusive de services municipaux pour une remise en état des lieux. C'est un manquement clair de respect envers nos employés communaux.

... Et respectons la tranquillité de l'espace privé

Horaires de tonte et d'utilisation d'engins à moteurs

Pour le confort de tous, merci de bien vouloir respecter les horaires suivants :

- Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Restons vigilants face aux démarchages abusifs

La période semble propice à du démarchage frauduleux. Il est important de redoubler de vigilance. Aucun organisme sérieux ne réclame de coordonnées bancaires en porte à porte ou par téléphone. Si vous êtes démarchés, ne jamais s'engager le jour même.

La Belle Vie

LAIZE-CLINCHAMPS

VIE ASSOCIATIVE

Un nouveau départ pour le club des aînés

Comme nombre d'associations, un nouveau confinement a mis un arrêt brutal aux différentes activités proposées, malgré tous les efforts de l'association pour les mettre en œuvre.

Cela n'a pas empêché le nouveau bureau élu constitué lors de l'assemblée générale du 28 septembre 2020 de réfléchir au devenir du club. Et c'est avec un nouveau nom que le club renaîtra bientôt : la Belle Vie.

La Belle Vie proposera nombre d'activités à ses adhérents à partir de 60 ans avec pour motivation première de devenir une source conviviale de rencontres et de partages.

FÊTES DE FIN D'ANNÉES

«Lutez» contre la morosité à la façon du chef !

Le chef **Michel Bruneau** nous livre sa recette de **Coquilles Saint-Jacques lutées au fumet de champignons** pour les fêtes de fin d'année et nous l'en remercions vivement !

Préparation 20 minutes

Cuisson huit minutes dans un four à 200° thermostat 7

Pour quatre personnes :

- 8 à 12 noix de coquilles Saint-Jacques selon la grosseur
- 100 g de pâte feuilletée
- 200 g de chanterelles ou autre champignon
- 50 g de beurre fondu,
- 4 cl de cidre brut
- 1 carotte
- 1 poireau
- 1 oignon
- 1 navet
- 1 petite branche de céleri
- 1 bouquet de persil et de cerfeuil
- sel et poivre du moulin



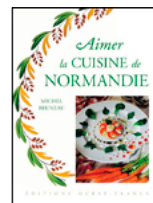
© Michel Bruneau

Coquilles Saint-Jacques lutées au fumet de champignons.

- Bien nettoyer et laver vos noix de coquilles Saint-Jacques et penser à mettre de côté quatre coquilles, fond et couvercle.
- Éplucher, laver et égoûter tous les légumes et les couper en julienne fine ou en petits cubes, sauf les chanterelles qui doivent rester entières.
- Faire suer au beurre quelques minutes tous les légumes.
- Les garder *al dente* et les saler et poivrer au final.
- Répartir dans le fond des coquilles la moitié de ces légumes.
- Ajouter dessus vos chanterelles ainsi que le persil et le cerfeuil effeuillé.
- Disposer sur chaque coquille trois noix de Saint-Jacques, salez et poivrez légèrement, ajouter dans chaque coquille une cuillère à soupe de cidre et une noix de beurre .
- Repartir les légumes restants.
- Replacer les couvercles des coquilles dessus, les joindre pour les fermer hermétiquement avec un ruban de feuilletage (*Ce qui en termes culinaires signifie «luter»*).
- Cuire ainsi vos coquilles Saint-Jacques dans un four préchauffé à 200°, huit minutes précisément.
- Pour que vos coquilles restent bien à plat au four, posez-les sur un petit tas de gros sel.

Vous pouvez bien sûr, préparer la veille vos coquilles, vous n'aurez ainsi plus qu'à les mettre au four. Chaque convive ouvre personnellement sa coquille et ce fumet de Saint-Jacques et de champignons embaumera votre table.

PS. Vous pouvez ajouter à vos Saint-Jacques quelques crevettes décortiquées, ou encore quelques lamelles de truffe et même remplacer les Saint-Jacques par des goujonnettes de poissons (sole, carrelets, barbue, etc) !



Aimer la cuisine de Normandie
Michel Bruneau
éditions Ouest France, 2001

Bonnes fêtes de fin d'année !